

Formations



SOUTENIR CEUX QUI FONT L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

OFFRE JEUNES AGRICULTEURS

Des nouvelles conditions avantageuses pour le financement, l'assurance, les placements...

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LOIRE HAUTE-LOIRE

Offre réservée aux jeunes agriculteurs, personnes physiques majeures ou morales, âgées de moins de 40 ans, agissant pour des besoins professionnels, et exerçant leur activité professionnelle depuis moins de 5 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou de la date d'affiliation à la MSA). L'Offre Jeunes Agriculteurs est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Rendez-vous dans votre agence pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au 01/01/2021, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, prêteur. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Prêteur : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège Social : 94 rue Bergson B.P. 524 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 R.C.S. Saint-Etienne. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 023 097.

FORMATION INITIALE ■ P.12 à 17

Quel choix !



“ Dans le milieu agricole et para-agricole, que de choix de formations initiales pour les jeunes ! Et quel moment dans la vie d'un adolescent que de choisir une voie qui lui permettra d'accéder à un métier dans lequel il souhaite s'épanouir. Le mois de mars est synonyme de portes ouvertes dans les établissements scolaires. L'occasion de se projeter sur l'année scolaire à venir et sur une formation. Le mois de mars est aussi la période pour faire ses vœux sur les plateformes d'orientation (ParcourSup, Affelnet). Le dossier proposé cette semaine arrive à point nommé pour découvrir les nombreuses formations du territoire, pour repérer les dates des portes ouvertes des établissements, pour bénéficier de quelques conseils dans le domaine de l'orientation scolaire. ”

DÉFINITIONS / Quelques notions à avoir en tête

Enseignement général : la voie dite générale prépare notamment les lycéens au baccalauréat général et à la poursuite d'études supérieures, principalement en université ou en classes préparatoires.

Enseignement technologique : l'enseignement technologique se caractérise par des méthodes pédagogiques favorisant les théories déduites de cas particuliers, appliquées à des objets d'étude concrets. Il est une alternative aux enseignements purement théoriques de la voie générale. Il permet de continuer le parcours scolaire vers des études supérieures.

Enseignement professionnel : l'enseignement professionnel propose une formation en alternance. Après une formation en voie professionnelle, l'élève peut s'insérer dans la vie active ou poursuivre ses études.

Enseignement supérieur : l'enseignement supérieur regroupe toutes les formations après le baccalauréat (université, école supérieure).

Formation initiale scolaire : parcours scolaire permettant l'acquisition de compétences pour des personnes n'ayant jamais exercé de métier, avec des cours et des stages en milieu professionnel.

Formation professionnelle continue : acquisition de compétences par des personnes engagées dans la vie active, qu'elles soient en poste ou en recherche d'emploi. La formation continue peut être proposée à temps plein, à temps partiel, sous contrat de professionnalisation.

Alternance : la formation en alternance s'articule entre du temps de formation en établissement

(formation théorique) et en entreprise (formation pratique). Il existe deux types de contrats en alternance : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Contrat d'apprentissage : l'apprentissage est une forme de formation par alternance. Elle est assurée par les Centres de formation d'apprentis (CFA) et les entreprises.

La personne en apprentissage est salariée de l'entreprise. Le contrat d'apprentissage, qui relève de la formation initiale, permet d'obtenir un diplôme d'État (CAP, Baccalauréat, BTS, Licence, Master, ...).

Contrat de professionnalisation : formation par alternance, le contrat de professionnalisation a pour but d'acquies une qualification

professionnelle reconnue, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle. Il relève de la formation continue.

Formation diplômante : formation qui permet d'obtenir un diplôme reconnu sur le marché du travail.

Formation qualifiante : formation qui délivre une attestation reconnue sur le marché du travail. ■

2022

PORTES OUVERTES

LeValentin - LYCÉE

SUR RDV
(site internet)

SAMEDI 9H-17H

12 MARS

FORMATIONS SCOLAIRES DE LA SECONDE GT À LA LICENCE PRO

APPRENTISSAGE : DU CAP À LA LICENCE PRO

FORMATION POUR ADULTES

Avenue de Lyon, 26500 Bourg-lès-Valence
04 75 83 33 55 - www.levallentin.education

VIVARAIS FORMATION

ALTERNANCE / APPRENTISSAGE
RECONVERSION PROFESSIONNELLE

BTS A (Post Bac) sur 2 ans (Post BTS) en 1 an

>>> **ACSE:** Diagnostic—Stratégie—Production
>>> **TSVBS:** Technico Commercial en Vins, Bières et Spiritueux
>>> **VO:** Viticulture (Enologie)

BP Responsable d'Entreprise Agricole

>>> Vigne et vin / Cultures pérennes, Arboriculture, Elevage, Services, Agro Tourisme

CAP Agricole Vigne et Vin NOUVEAUTÉ

>>> Vigne et vin

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

>>> Accompagnement de la personne, de la petite enfance à la personne vieillissante dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Autres Formations

>>> Certiphyto décideur/opérateur, Primo/renouvellement
>>> **VAE:** accompagnement à la validation d'un diplôme ou d'une certification dans le domaine agricole ou santé-social

Contactez nous pour un Rendez-vous individuel
Au 04 75 07 14 50— www.vivaraiss-formation.com
(07300 Tournon sur Rhône)

Portes Ouvertes 2022

5 mars 9h - 12h / 24 juin 14h - 18h

Inscription > Flashez le QR CODE

